



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Extrait de l'Arrêté n° DREAL-UID11/66-C1-2022-052  
complétant les prescriptions techniques applicables  
à la société Les Celliers du Soleil pour la cave qu'elle exploite  
sur le territoire de la commune de Cuxac d'Aude**

L'arrêté préfectoral de prescriptions techniques n° DREAL-UID11/66-C1-2022-052 du 08 août 2022 complète les prescriptions techniques prévues par l'arrêté préfectoral n° 2013015-0004 en date du 29 avril 2013 autorisant la société coopérative agricole de Géminian à exploiter les installations de vinification et de traitement des eaux résiduaires sur le territoire de la commune de Cuxac d'Aude.

Une copie de l'arrêté préfectoral n° DREAL-UID11/66-C1-2022-052 du 08 août 2022 est déposée en mairie de Cuxac d'Aude pour y être consultée et est publiée sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude pendant une durée minimale de quatre mois.